

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

**NEUVIÈME ANNÉE N°990 DU 1<sup>e</sup> MARS 2014**

1801/2014 : 213<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## ÉDITION DU WEEK END

**LA RÉDACTION VOUS SOUHAITE UN JOYEUX CARNAVAL**

### NOTRE CITATION

«Contre le camp de la majorité silencieuse, j'ai choisi la minorité bavarde » .

**GUY BEDOS**

Le 36<sup>e</sup> numéro de l'année 2014

**2014**

**ANNÉE DES CHÔMEURS**

**ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE**

**AUGMENTATION  
DU PRIX  
DE L' ESSENCE**

**À QUOI  
SERVENT  
LES ÉCOLOGISTES ?**

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 22

L'AGENDA page 23

Nombre de pages :26

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

**WesleyAminata.**

**SUIVEZ NOUS SUR LE WEB :** <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

### À QUOI SERVENT LES ÉCOLOGISTES EN GUADELOUPE ?

La cause écologiste est la seule innovation politique véritable de ce siècle. Ceux qui la servent sont-ils à la hauteur ? On peut en douter lorsque l'on constate qu'aucun des objectifs environnementaux n'a été atteint. Les militants écologistes et leurs partis ont-ils su faire avancer leurs thèses ? Vouloir une société respectueuse des équilibres au sens large, qui vise la qualité de vie plutôt que la quantité consommée, qui apprenne à voir loin pour durer. Tandis que la social-démocratie est mise à mal par les dettes et que le système social est plombé par son coût, les écologistes auraient dû avoir le vent en poupe pour promouvoir auprès de l'opinion une évolution progressive mais radicale des modes de vie. Le moins qu'on puisse dire est que c'est manqué. Les élus écologistes se sont éloignés de la défense de leurs thèses pour ne plus vouloir que des postes. Le recul des Verts est mondial. Le bilan tracé par l'ONU est sans appel. Les objectifs économiques dits du Millénaire ont été grosso modo atteints mais aucun des objectifs environnementaux. Depuis 1990, la pauvreté a été réduite de moitié, le nombre de personnes souffrant de la faim a diminué de 40 %, 2 milliards de personnes ont obtenu un accès à l'eau. Mais, déplore l'ONU, « la croissance mondiale des émissions de dioxyde de carbone [CO<sub>2</sub>] s'accélère, elles sont aujourd'hui 46 % plus élevées qu'en 1990. [...] Les forêts continuent de subir des pertes à un rythme alarmant [...]. La surexploitation des stocks de poissons a entamé les stocks mondiaux, [qui] sont actuellement en dessous du niveau auquel ils peuvent produire des rendements durables [...]. De plus grandes zones terrestres et marines sont protégées, mais des oiseaux, des mammifères et d'autres espèces animales sont en voie d'extinction plus rapidement encore, avec des déclin des populations et des répartitions ». La lutte contre le réchauffement climatique en est l'exemple le plus visible et le plus important, mais l'échec écologique est global. Les défenseurs écologistes, du moins ceux qui parlent au nom de leurs partis, opposent toujours le PIB et l'environnement. Ils n'ont de solutions pour faire prévaloir l'écologie que de brimer l'économie, par la contrainte et la bureaucratie, au

lieu de se vouloir les inventeurs concrets d'une nouvelle économie frugale. Leur combat contre les infrastructures, dont les aéroports, fait d'eux des réactionnaires au lieu d'avant-gardistes. L'énergie, singulièrement le nucléaire, les obnubile ; ils devraient être en pointe pour soutenir la recherche et les inventions rentables. Pour servir leurs justes thèses, les écologistes devraient s'interroger au fond et admettre que, tant que leurs représentants ne se réconcilient pas avec le progrès, avec l'économie et avec la science, ils continueront à pester contre le cours de l'histoire sans parvenir à le modifier.

## **LES COÛTS SOUS ESTIMÉS DU CHÔMAGE POUR LA GUADELOUPE**

70 000 guadeloupéens sont au chômage . Si l'on peut évidemment s'inquiéter des conséquences économiques qu'une telle tendance peut avoir sur le pays, il ne faudrait pas oublier que le sous-emploi se paye sur bien d'autres plans.

On peut évoquer le lien entre hausse du chômage et la délinquance même s'il est toujours difficile d'affirmer qu'il existe statistiquement une corrélation nette et directe entre ces deux phénomènes. Il est toutefois possible d'affirmer que les résultats obtenus par des chercheurs comme Michel Lagrave (qui avait démontré qu'une hausse d'1 million de chômeurs sur cinq ans génèrait 14 000 condamnations pénales supplémentaires) ne sont pas des plus ahurissants. Cette propension à la délinquance est évidemment plus forte pour des chômeurs de longue durée (2 ans et plus) qui bénéficient d'un régime bien moins avantageux pour subsister au quotidien. Il ne faudrait pas pour autant penser que la responsabilité pleine et entière de la délinquance est à rejeter sur la pauvreté, sans quoi la "délinquance en col blanc" ne devrait en toute logique ne pas exister...

S'il n'existe aucune enquête traitant spécifiquement du

coût du chômage sur le bon fonctionnement du système éducatif, on peut faire quelques hypothèses vraisemblables. Le chômage de masse peut accentuer la compétition scolaire en faveur des formations perçues comme les plus utiles et les plus efficaces, c'est-à-dire les formations les plus sélectives. Le choix des étudiants indique clairement la hiérarchie des formations en fonction de leur proximité réelle ou supposée avec certains marchés du travail. Beaucoup de formations font leur publicité sur cette dimension. Le chômage a de plus accru la peur de l'échec scolaire. Il s'agit d'abord de se préserver de l'échec scolaire qui induit une quasi-condamnation au chômage et à la précarité. En ce sens, le chômage développe un climat scolaire anxigène parce que l'échec scolaire condamne à un échec social. Autre conséquence, dans les milieux sociaux où le chômage et l'échec scolaire sont importants, l'on observe une perte de confiance dans les études puisque on serait condamné à l'échec et au chômage. C'est là que le chômage de masse peut devenir une dimension de la culture sociale et les élèves ne croient plus dans l'école. Enfin, il y a un effet mécanique du chômage de masse que l'on peut définir ainsi. D'un côté, les diplômes sont indispensables pour se protéger du chômage. D'un autre côté il peut y avoir une dévaluation relative de certains diplômes peu spécialisés ce qui conduit à allonger les études pour acquérir des biens sociaux qui "coûtent" de plus en plus cher en termes de diplômes afin de ne pas être déclassé. Au bout du compte, le rôle joué par la peur affecte profondément le rapport aux études : recherche des utilités escomptées aux dépens de l'intérêt intellectuel et personnel pour les études. Du côté de l'offre, on peut craindre que ne se développe un marché des diplômes, des écoles et des dispositifs reposant sur des promesses d'accès à l'emploi des plus incertaines. Faute de contrôle de ces formations souvent privées et parfois publiques, se créerait ainsi un "marché de l'angoisse".

La communauté scientifique a longtemps hésité entre deux grandes hypothèses sur le rapport entre chômage et problèmes de santé. La première, baptisée "hypothèse de sélection", théorise l'idée que ceux qui étaient marginalisés par le monde du travail étaient généralement les moins aptes, voire les plus déficients sur le plan psychologique, ce qui expliquerait leur incapacité à retrouver du travail. On pourrait la qualifier d'approche "darwinienne". La seconde, que l'on appelle "l'hypothèse d'exposition" pense à l'inverse que c'est la perte d'emploi qui serait destructive tant sur le plan du bien-être psychologique et psychique que sur celui de la santé physique. Deux grandes séries de recherches menées dans les années 2000 ont permis toutefois de trancher entre ces deux contradictions : tout d'abord en 2005, une "méta-analyse" (ici une compilation de 110 études) penchait clairement pour "l'hypothèse d'exposition" en relatant l'apparition plusieurs fois constatée de troubles divers en aval de la perte d'emploi (faible estime de soi, humeurs négatives, penchant pour l'alcoolisme et la toxicomanie, voire mortalité dans les cas les plus extrêmes). Ces travaux ont été renforcés en 2009 par une autre méta-analyse portant cette fois sur plus de 300 études, et qui relevait là encore une hausse de la probabilité d'un déficit de santé mentale pour les personnes frappées depuis un certain temps (9 à 12 mois) par le chômage. Cette même méta-analyse avait par ailleurs cherché à trouver d'autres potentielles causes explicatives à la hausse de la mortalité notée chez les chômeurs étudiés, concluant qu'il n'existait effectivement pas d'autre biais clairement envisageables. Il est du reste nécessaire d'analyser les conséquences du chômage en regardant par effet de comparaison ce que le travail apporte au bien-être d'un individu : au-delà du salaire, l'emploi offre un but, une direction de vie, un lien de sociabilité, une autosatisfaction mais aussi et surtout

une identité dans l'échelle sociale. A l'inverse le chômage détruit toutes ces valeurs positives et pousse les individus concernés à l'autodépréciation : les travaux que nous avons menés ont ainsi démontré que sur des tests basiques (test de lecture en l'occurrence) un chômeur sera bien moins performant si on lui a fait savoir que l'on est au fait de son statut. On voit bien ici la paralysie provoquée par une "barrière psychologique", en particulier pour les chômeurs de longue durée. De plus, on sait que le chômage est un facteur multiplicatif de la probabilité de chute dans la dépression, fait qui multiplie par extension le taux de suicide sur ces populations (Le sociologue Louis Chauvel avait ainsi démontré qu'une augmentation de 3% du taux de chômage pouvait générer une hausse des suicides de 4,4%, NDLR). Un autre fait inquiétant, qui validerait une partie de l'hypothèse de sélection", est l'effet "boule de neige" qui touche les cas dépressifs, ces derniers devenant logiquement de moins en moins aptes à retrouver un emploi au fur et à mesure que leur état mental s'aggrave.

On assiste aussi à une destruction de la confiance dans le politique. Depuis 1974, tous les présidents, gouvernements et majorités successifs placent au premier rang de leur priorité le retour au plein emploi et tous échouent les uns après les autres. Songeons que 7 alternances politiques sont intervenues depuis 1981, et chaque fois, les espoirs suscités, les promesses annoncées, ont été déçus. D'où l'effondrement continu de la confiance dans la politique, la montée de l'abstention, le déclin continu, sur 40 ans, de la cote de popularité des dirigeants

Enfin on observe un poids pour la protection sociale. En termes de croissance tout d'abord, si l'on prend en compte la définition "large" (incluant les personnes à temps partiel à la recherche d'un emploi), on considère que si la

Guadeloupe avait un taux d'emploi similaire aux pays où le chômage est faible notre PIB serait supérieur à ce qu'il est actuellement . Nous aurions par ailleurs, toujours dans l'optique où notre taux d'emploi équivalait à celui des pays vertueux , un régime de retraite qui serait proche de l'équilibre en lieu et place du déficit actuel.

## **LES SYNDICATS GUADELOUPÉENS SALUENT L' ACCORD BINO**

Dans un Communiqué du 26 février 2014, les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGTG, FO, SUD PTT GWA, UGTG, UNSA défendent l'Accord Jacques BINO selon les termes qui suivent :

« Le 26 Février 2009 marquait la signature de l'Accord régional interprofessionnel « Jacques BINO » du nom du militant de la CGTG assassiné dans la nuit du 18 au 19 février. C'est un Accord salarial historique prévoyant une augmentation de salaire généralisée pour les travailleurs du privé et notamment une augmentation de 200 euros nets pour les salaires inférieurs à 1,4 SMIC.

5 ans après :

- Malgré les aides du Conseil général et du Conseil régional ;
- Malgré les exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs ;
- Malgré la prise en charge de 100 euros par l'Etat via le RSTA pendant plus de 4 ans ;
- Certains employeurs tentent de se soustraire à leurs obligations quant à la prise en charge intégrale de l'équivalent des 200 euros nets comme le prévoit l'article 5 de l'accord dit clause de convertibilité.
- D'autres, à l'image des entreprises de la filière canne Sucre Rhum, n'hésitent pas à réviser l'accord en prenant comme salaire de référence le salaire brut, excluant ainsi des dizaines de salariés, alors que l'article 2 détermine le salaire horaire de base sans prime et sans accessoire comme salaire de référence.
- D'autres encore, réclament une attestation RSTA aux salariés pour

verser les 200 euros nets et cela au mépris des dispositions de l'article 2 qui précisent que tous les salariés ayant moins de 1,4 SMIC doivent automatiquement bénéficier des 200 euros nets.

Oui, 5 ans après, le patronat, MEDEF en tête, tente de réduire à néant cette avancée historique qu'est l'accord régional interprofessionnel Jacques BINO avec le soutien actif de l'Etat.

- Déclarent s'opposer fermement à toute révision de l'Accord Jacques BINO ;

- Exigent l'application stricte, pleine et entière de toutes les dispositions de l'accord BINO et de tous les accords s'y rapportant ;

- Exhortent les Travailleurs de Guadeloupe et leurs Organisations à se préparer à la mobilisation pour défendre cette avancée sociale historique qui concerne plus de 30 000 à 50 000 travailleurs.

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE**

### **LES DROITS DE MUTATION AUGMENTENT**

L'augmentation des droits de mutation en vue de renflouer les caisses des départements mises à mal par l'augmentation des dépenses sociales (RSA, allocations handicap et personnes dépendantes) sera effective samedi. A compter du 1er mars, et uniquement pour deux ans, les 101 départements français sont en effet autorisés à faire passer leurs droits de mutation à titre onéreux (DMTO) prélevés sur les achats immobiliers jusqu'à 4,5 %. Le taux maximal précédent était de 3,8 % un niveau voté les années précédentes par l'ensemble des conseils généraux. Selon la liste officielle, diffusée sur le site [Impôts.gouv.fr](http://Impôts.gouv.fr) vendredi soir, 66 départements dont la GUADELOUPE ont fait délibérer leurs assemblée dans les délais impartis, c'est à dire avant fin janvier, et notifié leur décision à Bercy. Les acheteurs d'une maison d'un appartement ou d'un bureau devront donc payer plus . Les droits de mutation forment une partie des frais de notaire, payés par le ou les acquéreurs d'un bien immobilier, bâti ou non, à l'occasion de l'acte de vente signé chez le notaire. Pour qu'une vente soit opposable à quiconque, il faut qu'elle soit réalisée par un acte authentique, publié aux hypothèques. C'est lors du passage aux hypothèques que sont payés ces frais de notaire, lesquels se

distinguent en trois catégories : le remboursement des frais que le notaire a du mobiliser pour accéder aux documents essentiels ; le paiement du notaire à proprement parler, puis les impôts et les taxes qu'il devra reverser.

## **LES PRIX À LA POMPE AUGMENTENT DE 1 CENTIME**

À partir d'aujourd'hui, samedi 1er mars 2014, les prix à la pompe augmentent d'1 centime : **le gazole coûte désormais 1,34 euros et le sans-plomb 1,49 euros. Le prix de la bouteille de gaz affiche une hausse de 0,04 euros.** « Le décret n° 2013-1314 du 27 décembre 2013 prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatées lors du mois précédent. En février 2014, le marché a évolué de la manière suivante : Hausse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de 0,9 %; Hausse de la moyenne des cotations du super de 2,6 % et du gazole de 1,6%; Baisse de la moyenne des cotations du butane de - 0,8 % et hausse de la moyenne des cotations du propane de 15 %; L'effet de la parité monétaire euro/dollar est pratiquement neutre : le cours moyen de l'euro par rapport au dollar est passé de 1,361 en janvier à 1,363 en février. A titre de comparaison, en France hexagonale, le prix moyen constaté est de 1,50 euros/l pour le super sans plomb, et de 1,33 euros/l pour le gazole.

## **L' ACCORD DE MODÉRATION DES PRIX POUR 2014**

La loi Lurel contre la vie chère prévoit que, dans chaque département d'outre-mer, un accord de modération des prix est signé le 1er mars de chaque année entre le préfet et les professionnels de la chaîne commerciale. Ce dispositif obligatoire s'applique en Guadeloupe aux magasins de plus de 800 m<sup>2</sup>, les autres commerces ayant la possibilité de s'engager de manière volontaire sur une liste plus réduite. Selon le Préfet , l'accord signé à l'issue des négociations de 2013 avait permis d'établir une liste de 100 produits proposée dans 16 grandes surfaces, au prix global de 360 € au lieu de 402 €, soit une diminution de 10,5 %. L'accord 2014 permettra d'améliorer significativement le fonctionnement du BQP en Guadeloupe :

- le nombre de produits augmente, de 100 à 103, avec en

particulier l'ajout de 6 produits frais (deux viandes et quatre légumes)

- la proportion de produits locaux passe de 18% à 22%

- le prix global du panier reste inchangé (360 €), ce qui correspond à 11,3% de pouvoir d'achat restitué aux consommateurs, soit un effort encore plus significatif qu'en 2013, les distributeurs ayant choisi de ne pas répercuter l'inflation sur les produits du BQP

- le BQP 2014 est soutenu par un éventail plus large d'acteurs de la filière, puisqu'une partie des grossistes-importateurs et certains producteurs locaux ont accepté de s'y associer et, ainsi, de prendre leur part de l'effort en faveur de la modération des prix

- enfin, une nouvelle signalétique commune sera mise en place pour une meilleure identification des produits BQP par les consommateurs.

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER**

## **A**FFAIRES MONDIALES

### **SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES**

#### **LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES MALADIES RARES**

La 7ème journée internationale des maladies rares, qui se tient le 28 février 2014, met l'accent sur l'accompagnement des malades et de leurs familles. Une meilleure organisation de la prise en charge serait le rêve des patients atteints de pathologies rares et de leurs proches. Selon l'Inserm, "une maladie est dite rare si elle touche en théorie moins d'une personne sur 2 000, mais la plupart d'entre elles n'affectent que quelques patients dans le monde." En France, 3 millions de personnes en souffrent ; elles sont environ 30 millions dans le monde. Coordonnée depuis 2008 par Eurordis (Rare Diseases Europe), en collaboration avec la Plateforme Maladies Rares (Alliance Maladies Rares, la Fondation Maladies Rares, Orphanet, Maladies Rares Info Services, AFM-Téléthon), la journée internationale des maladies rares vise à sensibiliser le grand public sur toutes ces maladies peu connues, et sur l'impact qu'elles

peuvent avoir sur la vie des patients et de leur entourage. L'édition 2014 de cette journée internationale met l'accent sur la prise en charge des malades et de leurs proches. Du moment du diagnostic de la maladie, à l'organisation de la vie quotidienne, l'accompagnement d'une personne atteinte d'une maladie rare peut souvent se révéler difficile, et comporter la nécessité d'équipements spéciaux ou d'un suivi médical et/ou psychologique.

## **RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR L'UKRAINE**

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a tenu vendredi après-midi une réunion d'urgence sur la crise en Ukraine où le Président Victor Ianoukovitch a été évincé du pouvoir et les tensions sont très fortes dans la région russophone de Crimée. Cette réunion a été organisée à la suite d'une lettre de la Mission de l'Ukraine auprès des Nations Unies réclamant cette réunion, a indiqué la Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de février, la Représentante permanente de Lituanie, Raimonda Murmokaitė, lors d'un point de presse. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a fait un point sur la situation devant les membres du Conseil de sécurité, a-t-elle précisé. « Les membres du Conseil ont examiné avec inquiétude les récents développements dans ce pays. Lors de la discussion, un soutien a été exprimé pour l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Le Conseil a convenu qu'il était important que tous les acteurs politiques en Ukraine exercent un maximum de retenue et a appelé à un dialogue ouvert à tous, reconnaissant la diversité de la société ukrainienne », a dit la Présidente du Conseil. Selon la presse, la situation est confuse dans la région de Crimée, où des troupes pro-russes auraient été déployées. Le Président déchu Ianoukovitch s'est réfugié quant à lui en Russie.

## **AMÉRIQUE, CARAÏBE**

### **TRINIDAD : INFRASTRUCTURES NOUVELLES**

Trinidad-et-Tobago vient de signer un accord avec la firme "China Harbour Engineering Company" de la République populaire de Chine pour l'aménagement et le développement d'une zone économique et d'un port de transbordement avec des installations en cale sèche. " La République populaire de Chine a un grand potentiel pour l'ouverture de nouveaux marchés pour les manufacturiers et

prestataires de services de Trinidad ", a déclaré le ministre trinitadien du Commerce, de l'Industrie et de l'Investissement Vasant Bharat à l'ouverture du premier Forum d'affaires organisé par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international (CCPIT). "Les Chinois leur faciliteront parallèlement les investissements directs étrangers tout en mettant la technologie à leur portée, et nous sommes donc déterminés à faire en sorte que notre horizon économique se développe pour l'Extrême-Orient", a-t-il ajouté. Le quotidien "Jamaica Observer" a souligné la conviction du ministre Bharat selon lequel les "joint ventures" et les alliances stratégiques représentent d'importantes opportunités pour les entreprises du pays qui pourraient ainsi accroître leur compétitivité et le développement de nouveaux produits. Le Forum des entreprises, la première des trois qui se tiendra en Chine cette semaine, a attiré quelque 140 hommes d'affaires et investisseurs chinois, selon les rapports en provenance de Trinidad. Le ministre Bharat a identifié pour les investisseurs étrangers les avantages de l'investissement à Trinidad-et-Tobago, précisant que la République aux deux îles a connu un taux de croissance annuel moyen d'environ 3,0 pour cent au cours des dix dernières années. " Notre produit intérieur brut était d'environ \$ 83,6 milliards de yuans et à la fin de 2013, ce chiffre a augmenté à \$ 165 milliards de yuans", a indiqué Bharat, ajoutant que "les réserves de change restent en bonne santé". "Notre Fonds pour le Patrimoine et la stabilisation continue de croître et connaît même aujourd'hui un surplus de plus de 5 milliards de dollars US". Le chômage reste faible à un peu plus de cinq pour cent, et tout récemment, aussi bien la Standard & Poor's que la Moody's ont confirmé l'excellente santé des cotes de crédit internationales du pays. " , a-t-il indiqué. "Comme vous le savez, l'élargissement du canal de Panama en 2015 apportera des changements importants dans les routes commerciales et la taille et le nombre de navires porte-conteneurs , ainsi que l'augmentation de la demande pour le transbordement et les services en cale sèche des Caraïbes », a annoncé le ministre Bharat.

## **HAÏTI : LA DISPARITION DE GUY ALEXANDRE**

Le professeur Guy Alexandre, sociologue, ancien Ambassadeur d'Haïti en République Dominicaine est décédé d'une crise cardiaque ce vendredi 28 février en sa résidence à Port-au-Prince. Sa dernière apparition publique remonte à ce jeudi 27 février dans le cadre de la réception offerte par l'ambassade dominicaine à Port-au-Prince à

l'occasion de la commémoration du 170<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République Dominicaine. L'ambassadeur Guy Alexandre a récemment représenté l'État haïtien à l'Organisation des États Américains dans le cadre des échanges relatifs au dossier de l'Arrêt 168-13. Le diplomate a toujours déploré les conséquences de l'absence d'une politique migratoire haïtienne axée les attentes et besoins des haïtiens de la Diaspora. Il a particulièrement gardé un goût amer du peu de cas fait par les autorités haïtiennes et dominicaines du sort de la diaspora haïtienne en République dominicaine. "Le discours des dirigeants haïtiens et dominicains des deux côtés de la frontière, constatait-il avec désillusion, est largement marqué par l'optimisme, en ce qui concerne l'état des rapports bilatéraux. A en croire Chefs d'État, Ministres des Affaires Étrangères et Ambassadeurs, les relations entre la République Dominicaine et Haïti seraient "bonnes", voire "excellentes", en tout cas elles connaîtraient "leur meilleur moment". On connaît aujourd'hui, avec l'Arrêt 168-13, les conséquences d'une telle désinvolture des autorités constituées.

## **RAUL CASTRO ACCEUILLE FERNANDO GONZALEZ**

La Havane, ce 28 février, le combattant antiterroriste cubain Fernando González est arrivé ce vendredi après-midi à Cuba après avoir purgé la totalité de sa peine longue et injuste aux États-Unis. Le Héros cubain a été accueilli à La Havane par le président cubain Raúl Castro et par ses plus proches parents. Fernando González est sorti jeudi du centre correctionnel fédéral de Safford, en Arizona et il avait été mis à la disposition des services d'immigration pour entamer le processus de déportation à Cuba. Il s'agit du deuxième des 5 antiterroristes cubains condamnés aux États-Unis à avoir purgé les peines imposées, après René González. Fernando Gonzalez, René González, Gerardo Hernández, Antonio Guerrero et Ramón Labañino ont été arrêtés en 1998 lorsqu'ils surveillaient les organisations terroristes de Miami pour prévenir Cuba des attentats la prenant pour cible. Ils ont été condamnés au terme d'un procès politisé et entaché d'irrégularités du début à la fin à de très lourdes peines dont deux perpétuités plus 15 ans de prison. Ils ont été accusés de conspiration afin d'espionner. Gerardo Hernández, Antonio Guerrero et Ramón Labañino sont toujours enfermés dans des pénitenciers des États-Unis malgré la vaste campagne internationale en faveur de leur libération. Dans des déclarations qu'il a faites à la presse à l'aéroport, Fernando González a indiqué :

« Au milieu de ce moment très émouvant pour moi, je voudrais dire quelque mots et remercier de belles personnes. Il y a 3 personnes qui ne sont pas ici et que je voudrais remercier en tout premier lieu. Ce sont mes frères, Gerardo, Ramón et Tony. Lorsqu'il n'y avait pas encore un mouvement de solidarité, les voir, partager avec eux les moments difficiles a toujours été une source d'énergie dans notre lutte. Donc le premier remerciement c'est pour eux, qui ne vont pas m'écouter, qui ne vont pas me voir, mais qui vont me lire et je vais leur faire parvenir ce message de remerciement car c'est un thème dont nous ne parlions pas lorsque nous avons eu l'occasion de nous voir. Ils ne savent pas combien de force et d'énergie j'ai obtenu à ces moments là, rien que de voir leur attitude, la façon dont ils ont fait face à notre situation, puis en apprenant, durant les années en prison, comment ils affrontaient la situation à laquelle ils étaient confrontés. Mon premier remerciement est pour mes frères, pour René aussi qui est ici. Je dois remercier aussi le peuple de Cuba, qui durant tant d'années nous a accompagnés dans cette lutte et qui va continuer à nous accompagner, j'en suis convaincu, jusqu'à ce que Gerardo, Tony et Ramón soient aussi de retour. Je profite de l'occasion pour demander des excuses à toutes les personnes qui nous ont écrit et qui nous ont fait parvenir des lettres auxquelles nous n'avons pas pu répondre car nous n'avons pas le temps. Il y a peut être des personnes qui se sont senties déçues car elles n'ont pas reçu de réponse à leurs lettres. Je leur présente des excuses, je veux qu'elles comprennent que nous n'avons matériellement pas la possibilité de répondre individuellement à tout le monde. Mais toutes ces lettres, surtout celles des enfants et des jeunes a été une source d'encouragement très grande pour faire face aux situations auxquelles nous étions confrontés. Remercier aussi le peuple de sa solidarité, remercier les autorités cubaines , les camarades qui participent depuis des années à la campagne pour notre libération, les camarades du Ministère des Affaires étrangères, du Bureau des Intérêts de Cuba à Washington qui ont été toujours en première ligne de ce processus pour mon retour, pour qu'il ait lieu le plus vite possible. Remercier tous, la presse qui a fait un travail très bon pour faire connaître la vérité de l'affaire. Il reste encore beaucoup à faire. Nous le savons tous et nous sommes tous disposés à y participer. Je sais que ma joie d'aujourd'hui est partagée de tous, une joie difficile à décrire. Être ici à Cuba, avec ma famille est une joie à laquelle il manque un morceau, qui est réservé pour le moment où à ce même endroit Ramon, Gerardo et

Tony se trouveront. La joie sera alors complète. Entre temps notre rôle sera de faire tout notre mieux pour que cela arrive le plus vite possible et que nous, les 5, nous puissions nous réunir avec vous pour jouir de la joie totale. » Se référant à sa sortie de prison, Fernando a signalé. « Ma situation n'était pas la même que celle de René, qui s'est retrouvé soudain dans la rue. À ma sortie de prison m'attendait un groupe de fonctionnaires d'immigration qui m'ont arrêté. Je n'ai pas expérimenté la sortie de prison comme une sortie à la liberté. Je n'ai éprouvé une sensation de liberté que lorsque j'ai descendu la passerelle de l'avion. Y compris parce que jusqu'à ce moment là, j'étais menotté. On m'a enlevé les menottes au moment où l'avion a atterri. Je ne me suis pas senti en liberté en traversant la porte de la prison. » Sur la présence du président Raul Castro à l'aéroport pour l'accueillir, Fernando a déclaré à la presse. « Pour moi c'est un honneur que le général d'armée, Raul soit venu m'accueillir, me saluer. Je le remercie de ce geste qui me remplit de gratitude et m'engage aussi à tout donner pour le retour de mes frères ».

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

### MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

#### ASIE

Les Bourses asiatiques se cherchent ce vendredi matin, déconcertées par une nouvelle et forte chute du yuan chinois. A Tokyo, l'indice Nikkei a cédé 0,55% à la clôture, tandis qu'à Hong Kong, le Hang Seng oscille entre le rouge et le vert (+0,25% vers 08H00), de même que le Shanghai Composite (+0,2% après -1% en début de séance), tandis que Taiwan gagne 0,4% et Séoul finit proche de l'équilibre (+0,08%). Enfin, Sydney se replie de 0,1%, de même que Singapour (-0,1%), alors que Bombay (indice BSE Sensex) avance de 0,4% en matinée. Le mois de février se solde malgré tout par un rebond des marchés asiatiques, à l'exception de Tokyo où l'indice [Nikkei 225] s'est encore replié de l'ordre de 0,5% et cède près de 9% depuis le 1er janvier. L'indice MSCI Asie Pacifique a néanmoins regagné environ 2,1% en février (et +2,6% hors Japon), après le 'coup de tabac' sur les marchés émergents subi en janvier... L'indice a ainsi inscrit son premier mois de

progression depuis octobre 2013. Mais le sujet dominant ce matin en Asie est celui de la baisse surprise du yuan, la monnaie chinoise, qui a encore abandonné jusqu'à 0,9% en séance face au dollar ! Il s'agit d'une variation record pour cette devise, administrée par la banque centrale chinoise, qui ne tolère en général que des écarts quotidiens très faibles... Or, ces dernières semaines, la Banque Populaire de Chine a laissé "filer" le yuan, qui a désormais reculé de près de 2% depuis le 1er janvier, prenant les marchés à contre-pied et entraînant de nombreuses questions sur ses motivations... Les analystes estiment que la banque centrale cherche à préparer les marchés à une ère où le yuan évoluera davantage en fonction des lois du marché, dans le cadre de ses réformes structurelles. Les autorités chinoises veulent aussi mettre fin à l'idée reçue, depuis la crise financière de 2008, que le yuan ne peut que s'apprécier, et non se déprécier... Ainsi, les investisseurs, qui considéraient le yuan comme une valeur refuge en Asie, devront s'habituer à l'avenir à une plus forte volatilité, à un moment où l'économie chinoise donne des signes de faiblesse...

## ÉTATS UNIS

Wall Street a terminé sa course en ordre dispersé ce vendredi soir, alors que les investisseurs ont une nouvelle fois pris connaissance aujourd'hui de plusieurs indicateurs économiques mitigés. La croissance du PIB au quatrième trimestre a notamment été revue en baisse, à +2,4%, les dépenses de consommation outre-Atlantique ayant été moins élevées que prévu sur la période... Le S&P500 a néanmoins enregistré un nouveau record en clôture en cette fin de mois ! Le DJIA a gagné 0,30% à 16.322 pts, le Nasdaq a perdu 0,25% à 4.308 pts, et le S&P500 a grimpé de 0,28% sur un sommet de 1.859 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA a progressé de 1,4%, le Nasdaq a repris 1%, et le S&P500 a gagné 1,3%. Sur le mois de février 2014, le DJIA a grimpé de 4%, avec le Nasdaq (+5%) et le S&P500 (+4,3%). D'après le gouvernement américain, le PIB des États-Unis pour le quatrième trimestre 2013, en seconde lecture, a progressé sur un rythme annualisé de 2,4%, contre 3,2% en première lecture. Le consensus de place était logé à 2,5%. Sur le troisième trimestre, la croissance du PIB était ressortie à 4,1% sur un rythme annualisé. L'indice de prix rattaché au PIB a grimpé sur un rythme de 1,6% au 4ème trimestre, contre 1,3% en première lecture, et 1,3% consensus, après un gain de 2% au 3ème trimestre. L'indice manufacturier PMI de Chicago pour

le mois de février 2014 est ressorti à 59,8, contre 56,4 de consensus, et 59,6 en janvier. Les lectures supérieures à 50 signalent une expansion de l'activité.

## EUROPE

La plupart des Bourses européennes ont réussi à terminer la semaine dans le vert, aidées en cela par le géant allemand de la chimie Bayer, mais, hormis pour la Bourse de Francfort, les gains sont limités, la situation en Ukraine poussant les traders à la prudence mais non à la panique. Il est vrai aussi que des résultats trimestriels plutôt meilleurs que prévu soutiennent la tendance depuis le début de l'année. Selon les données de Thomson Reuters StarMine, sur les 72% des sociétés du Stoxx 600 ayant publié jusqu'ici, 56% ont égalé ou dépassé le consensus des analystes. Le CAC 40 parisien a gagné 0,27% à 4.408,08. Avec un gain hebdomadaire de 0,62%, l'indice signe une cinquième semaine consécutive de hausse. Pour le mois de février, sa hausse est de 5,82%, son plus fort gain mensuel depuis juillet dernier (+6,79%). Il efface ainsi les 3,03% perdus en janvier. Le FTSE londonien finit la séance sur une perte de 0,01%, tandis que le Dax francfortois enregistre un gain copieux de 1,08%. Si l'indice Eurofirst 300 ne gagne que 0,22%, l'EuroStoxx 50 progresse lui de 0,46%.

## CHANGE

L'euro progressait face au dollar vendredi, soutenu par des chiffres de l'inflation jugés encourageants en zone euro, dans un marché toujours attentif à la situation autour de l'Ukraine. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,3804 dollar - après être monté vers 14H05 GMT à 1,3824 dollar, son niveau le plus élevé depuis fin décembre - contre 1,3710 dollar jeudi vers 22H00 GMT. La monnaie unique européenne progressait également face à la devise nipponne, à 140,90 yens contre 140,05 yens jeudi soir. Le dollar se stabilisait face à la monnaie japonaise, à 102,08 yens contre 102,15 yens jeudi. "L'euro bondit" après l'annonce d'une stabilisation de l'inflation à 0,8% en zone euro en février "alors que les marchés attendaient un ralentissement à 0,7%", commentait Kathleen Brooks, analyste chez Forex.com. Vers 17H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 82,43 pence pour un euro, mais montait face au dollar, à 1,6743 dollar pour une livre. La devise helvétique progressait face à l'euro, à 1,2164 franc suisse pour un

euro, après avoir atteint vers 13H15 GMT 1,2145 franc, son niveau le plus fort depuis mi-avril. Le monnaie suisse progressait également face au dollar, à 0,8812 franc suisse pour un dollar, grimpant même vers 14H05 GMT à 0,8790 franc, son niveau le plus fort depuis début novembre 2011. La devise chinoise a terminé à 6,1451 yuans pour un dollar - son niveau le plus faible en clôture depuis fin juin 2013 - contre 6,1283 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.326,50 dollars au fixing du soir, contre 1.332,25 dollars jeudi.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les cours du pétrole ont terminé la dernière séance du mois de février en légère hausse à New York vendredi, soutenus par une baisse du dollar, malgré une légère déception sur les chiffres de la croissance américaine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a avancé de 19 cents à 102,59 dollars le baril sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a fini à 109,07 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 11 cents par rapport à la clôture de jeudi. Après une ouverture en territoire négatif, les prix du pétrole sont parvenus à se hisser dans le vert en cours de séance. C'est avant tout le fait de la baisse du dollar qui a provoqué une petite ruée vers les matières premières, a estimé Carl Larry, de Oil Outlooks and Opinion. En effet, la baisse du billet vert rend les achats de brut américain libellés en dollars plus attractifs pour les acheteurs munis d'autres devises.

## **RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

### **MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT**

#### **LA VOITURE DE FONCTION**

Aucune disposition légale n'impose à l'employeur de fournir un véhicule de fonction à l'un de ses salariés. Cette possibilité est donc en général prévue par le contrat de travail, plus rarement par la convention ou l'accord collectif applicable dans l'entreprise. Les droits et obligations du salarié et de l'employeur concernant le

véhicule de fonction sont général détaillés dans le contrat de travail. Les clauses les plus courantes concernent l'entretien et l'assurance du véhicule. L'obligation d'entretien, quand elle est imposée au salarié, va assez loin : ainsi une salariée a-t-elle récemment été licenciée pour cause réelle et sérieuse, pour ne pas avoir suivi les préconisations d'entretien du véhicule de location qui était mis à sa disposition, ce qui a eu pour conséquence un refus de prise en charge d'un sinistre ultérieur par le constructeur (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 12 décembre 2013). Les juges admettent également la licéité de clauses prévoyant une participation du salarié aux frais d'entretien. Le contrat de travail précise aussi si l'utilisation à des fins personnelles du véhicule de fonction est autorisée ou non. Cette utilisation, si elle n'est pas prévue par le contrat de travail, peut être sanctionnée par l'employeur.

### **L'usage privé du véhicule compte pour le calcul des cotisations**

Lorsque l'employeur met un véhicule à la disposition permanente d'un salarié, c'est-à-dire l'autorise à le conserver ou l'utiliser pendant le repos hebdomadaire ou les congés, l'utilisation privée que celui-ci en fait constitue un avantage en nature et doit être déclaré et soumis à cotisations de sécurité sociale, CSG et CRDS. Lorsqu'au contraire le salarié n'est pas autorisé à l'utiliser pour des raisons autres que professionnelles, il n'y a pas d'avantage en nature. Cette interdiction doit toutefois être notifiée par écrit au salarié pour être valable. L'utilisation du véhicule par le salarié pour ses trajets domicile-travail ne fait pas non plus apparaître d'avantage en nature si l'employeur peut démontrer que cette utilisation est nécessaire à l'activité professionnelle et que le salarié ne peut pas utiliser les transports en commun soit parce que le trajet domicile-travail n'est pas ou est mal desservi, soit en raison de conditions ou d'horaires particuliers de travail. De plus, la résidence du salarié ne doit pas être anormalement éloignée du lieu de travail pour des raisons de convenances personnelles. Lorsque la mise à disposition d'une voiture de fonction fait apparaître un avantage en nature, celui-ci est évalué, sur option de l'employeur, soit sur la base des dépenses réellement engagées, soit sur la base d'un forfait annuel estimé en pourcentage du coût d'achat du véhicule ou du coût global annuel comprenant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule en location ou en location avec

option d'achat, toutes taxes comprises (arrêté 10 décembre 2002). Les dépenses réelles, quant à elles, tiennent compte de l'amortissement de l'achat du véhicule, de l'assurance, des frais d'entretien (lavages, révisions, vidanges, changement d'ampoules ou de pots d'échappement) et, le cas échéant, des frais de carburant. Cette évaluation est proratisée, au vu des factures, en fonction du nombre de kilomètres parcourus annuellement pour l'usage personnel. Attention : Lorsque l'employeur ne peut pas apporter la preuve des dépenses réellement engagées, l'avantage résultant de l'usage privé doit être obligatoirement soumis à une évaluation forfaitaire. L'option est exercée salarié par salarié, sans avoir à être identique pour tous. Lors de l'établissement de la DADS, l'employeur peut modifier ses options pour l'année entière écoulée, ce qui donne lieu à régularisation des cotisations précomptées au cours de l'année. Il ne peut en revanche remettre en cause les options prises pour les années antérieures.

### **L'employeur peut-il décider unilatéralement de supprimer la voiture de fonction ?**

La suppression du véhicule de fonction fourni en vertu du contrat de travail est appréhendée par les tribunaux de la même façon que les modifications touchant d'autres éléments du contrat. L'employeur ne peut donc le décider unilatéralement. En outre, le véhicule de fonction ne peut, lorsque le salarié est autorisé à conserver l'usage dans sa vie personnelle, et sauf stipulation contraire du contrat de travail, être retiré à l'intéressé pendant une période de suspension du contrat telle que congés payés ou arrêt de travail pour maladie (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 27 juin 2012). L'employeur qui reprend malgré tout le véhicule de fonction a un comportement fautif, ce qui justifie l'allocation de dommages et intérêts pour le préjudice subi du fait de cette privation (décision de la chambre sociale de la Cour de cassation du 24 mars 2010).

### **Que se passe-t-il à l'issue du contrat ?**

Le principe est celui de la restitution du véhicule à la cessation du contrat de travail. Des questions peuvent se poser quant à la date exacte de cette restitution lorsque le salarié est dispensé de l'exécution du préavis. Dans ce cas, la voiture confiée uniquement dans un but professionnel doit être rendue par le salarié au

moment où il quitte l'entreprise. En revanche, le véhicule de fonction confié pour un usage professionnel et privé, constitue un avantage en nature dont le salarié peut continuer à bénéficier jusqu'à la date à laquelle le contrat de travail prend fin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période de préavis non exécutée, peu importe l'engagement pris par l'intéressé, dans le contrat de travail, de restituer cet avantage ou de l'engagement de l'employeur à lui verser une indemnité en contrepartie (décisions de la chambre sociale de la Cour de cassation des 8 mars 2000 et 11 juillet 2012).

## RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

# TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

### INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

### POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

### OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

## DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 ( **4895** ménage et **3572** administration )

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

## PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

## EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) en janvier 2014:68 470 ( +4,6% sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

## AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

## MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

## **MARS 05**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

## **MARS 08**

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

## **MARS12**

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

## **MARS 15**

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les

dividendes distribués, le cas échéant. • Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

## **MARS 20**

• Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande). • Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

## **MARS 25**

• Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

## **MARS 31**

• Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012. • Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

# **LA NATION À VOTRE SERVICE**